

INDIVISION (coindivisaire sous protection juridique)

Par **chiva**, le **11/07/2015** à **07:57**

bonjour ,
nous sommes 5 en indivision sur un bien appartenant à nos parents , parmi nous se trouve un enfant majeur sous tutelle,je souhaiterais la vente du bien pour récupérer ma part . Faut-il accord du juge des tutelles pour que la vente puisse se faire ?pouvez vous n'éclaircir sur ce point . merci par avance.